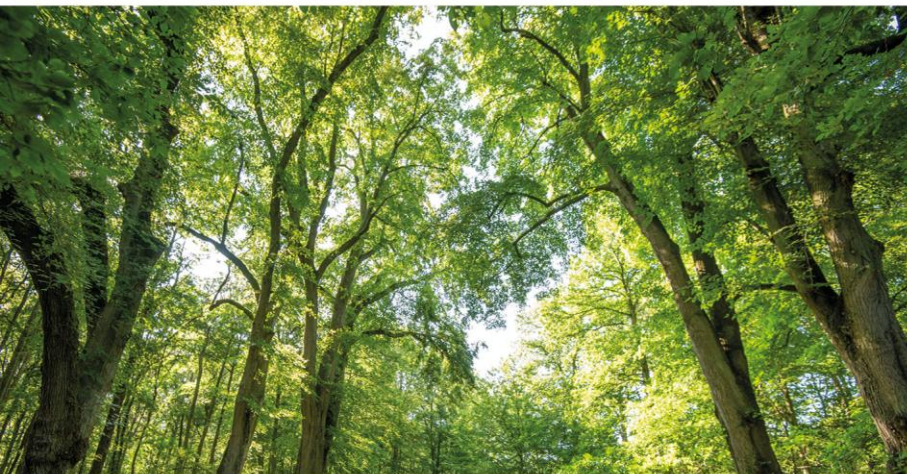
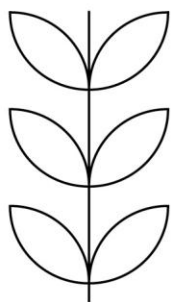
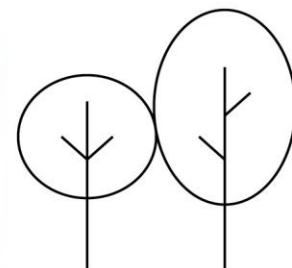
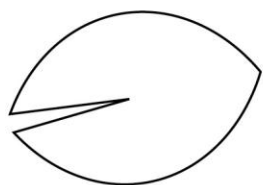
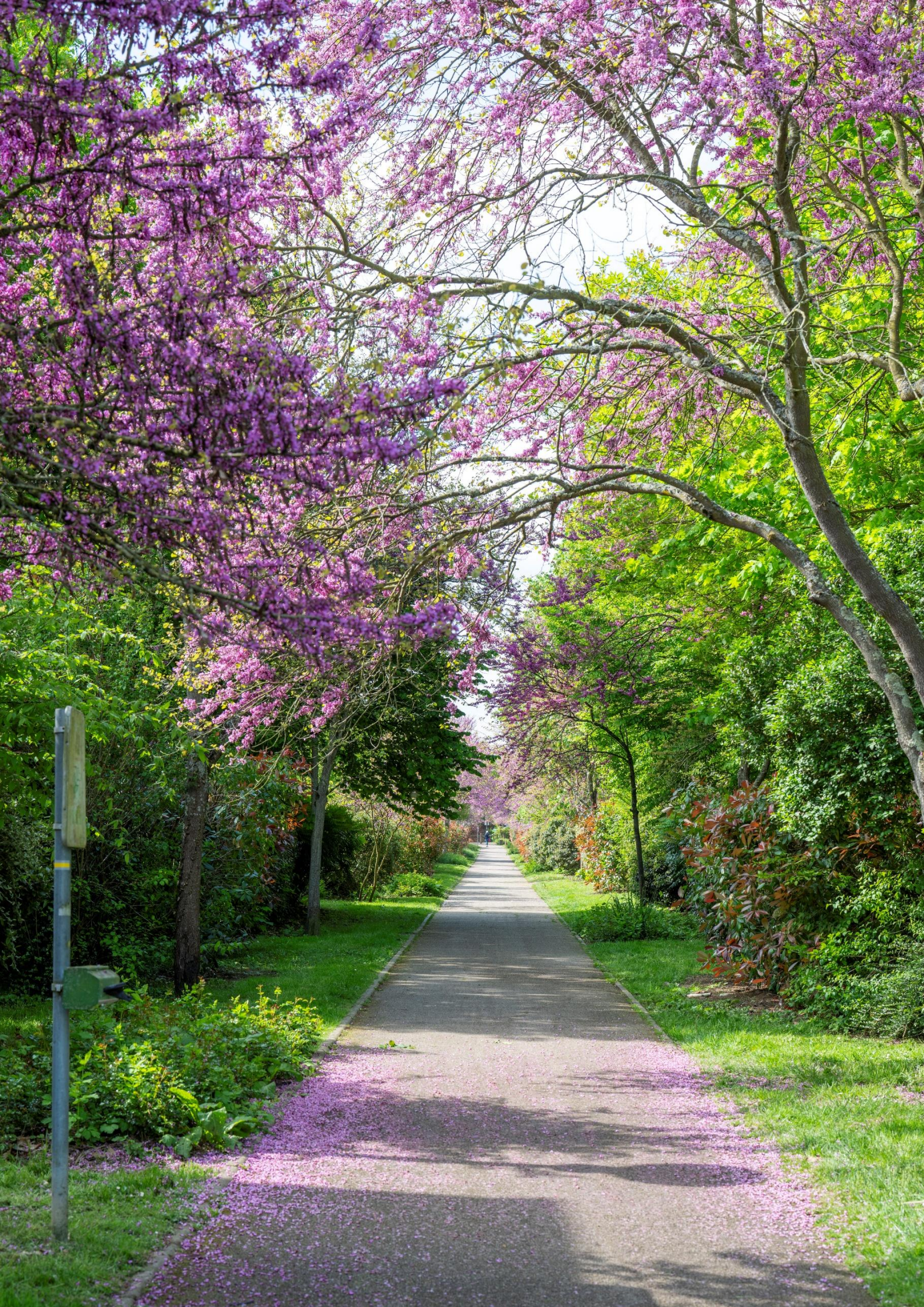


Plan canopée

Bilan annuel n°1

ANNÉE 2025

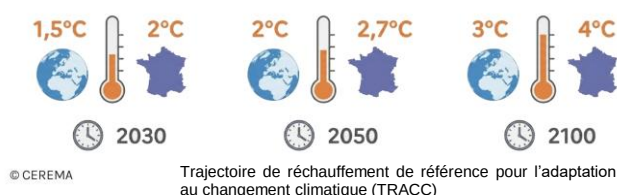






Rappel des enjeux et objectifs du Plan canopée

Le Plan canopée s'inscrit dans une démarche globale d'adaptation du territoire au changement climatique nécessitant notamment une amélioration des connaissances, des changements de pratiques et des mesures fortes de transformation du territoire.



Adopté en Conseil communautaire le 18 décembre 2025, le Plan canopée de Saint-Quentin-en-Yvelines s'inscrit dans cette volonté de redonner toute sa place à l'arbre, et plus généralement au végétal, et d'en faire un partenaire du bien-être en ville. Il est un document stratégique inédit, qui définit pour les dix prochaines années, la vision, les axes stratégiques et actions concrètes destinées à pérenniser et développer le patrimoine arboré commun, tant sur le domaine public que dans les espaces privés. Ces actions structurent l'action publique de Saint-Quentin-en-Yvelines et ont vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Tout l'enjeu est de faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire résilient, vert, attractif, garantissant l'épanouissement et la santé mentale et physique de ses habitants.

Concrètement, le Plan canopée s'articule autour de six objectifs généraux :

Axe 1 – Connaître. Inventaire du patrimoine arboré existant

Axe 2 – Protéger. Protection renforcée du patrimoine arboré

Axe 3 – Planter et végétaliser. Développement d'un patrimoine arboré durable

Axe 4 – Valoriser. Valorisation du patrimoine arboré

Axe 5 – Etudier. Recherche et développement autour de l'arbre en ville et du changement climatique

Axe 6 – Sensibiliser et mobiliser. Sensibilisation et mobilisation des acteurs

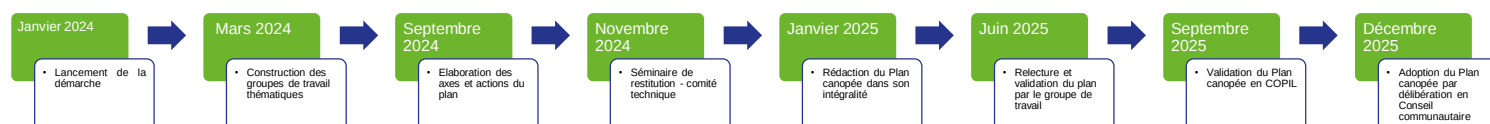
Ces six objectifs généraux se déclinent en 30 actions qui constituent le contenu opérationnel.

Ce plan d'actions est conçu pour une durée de 10 ans de façon à permettre la mise en œuvre opérationnelle, échelonnée et efficace des différents axes et actions du plan.

Rétrospective de l'élaboration du Plan canopée

Piloté par la Direction Environnement et Paysage de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce Plan canopée a été co-construit avec les autres directions de la Communauté d'agglomération, les douze communes du territoire et la participation du Département des Yvelines et du CEREMA Ile-de-France.

Les temps forts de l'élaboration du Plan canopée



Les actions engagées par Saint-Quentin-en-Yvelines en 2025

Axe 1 – Connaître.

Inventaire du patrimoine arboré existant

Inventorier et cartographier l'ensemble du patrimoine arboré

- ❖ Saint-Quentin-en-Yvelines a lancé cette année un inventaire exhaustif des arbres d'accompagnement de voirie relevant de la gestion de l'agglomération grâce à la technologie du LiDAR terrestre. Au total, **22 193 arbres ont été recensés et cartographiés**. Tous disposent désormais d'une fiche d'identité complète.
- ❖ Une base de données cartographique du patrimoine arboré a été élaborée. Hébergée sur l'interface interne SQYMAP, elle est également accessible et utilisable par les 12 communes du territoire. Les données sont désormais disponibles à l'arbre et non plus à la station d'arbres.



Connaître et suivre l'état sanitaire du patrimoine arboré

- ❖ Saint-Quentin-en-Yvelines a renouvelé cette année son marché d'ingénierie arboricole intégrant à la fois des prestations d'inventaire et de diagnostics arboricoles. Mutualisé avec les 12 communes du territoire, il va contribuer à harmoniser les pratiques sur le territoire.
- ❖ Confronté à la présence de chenilles processionnaires du pin et du chêne, Saint-Quentin-en-Yvelines a initié une révision de sa stratégie de lutte contre ces chenilles urticantes afin d'apporter des réponses adaptées aux enjeux. La collectivité dispose désormais de deux référents EESH (Espèces à enjeux pour la santé humaine), formés par la FREDON Ile-de-France.
- ❖ Saint-Quentin-en-Yvelines a intégré la nouvelle réglementation relative au chancre coloré (arrêté ministériel du 31 janvier 2025) dans ses marchés publics en renouvellement et son règlement de voirie. Cette évolution réglementaire a été aussi l'occasion de sensibiliser les directions internes à cette problématique lors des chantiers réalisés à proximité de platanes.



Axe 2 – Protéger.

Protection renforcée du patrimoine arboré

Renforcer les dispositifs réglementaires

- ❖ Le règlement de voirie est un document d'urbanisme qui rappelle les principes de gestion du domaine public routier et définit les règles techniques à respecter en cas d'occupation de ce dernier ou de travaux. La rédaction, en 2025, du nouveau règlement de voirie de Saint-Quentin-en-Yvelines a été l'occasion de renforcer les règles de protection des arbres, et plus généralement des espaces verts, et d'y intégrer entre autre le Barème de l'arbre. Sa validation est attendue courant 2026.

Adapter et appliquer le Barème de l'arbre

- ❖ Le Barème de l'arbre est un outil permettant d'attribuer une valeur monétaire aux arbres. Il est utilisé non seulement pour sensibiliser et rappeler les services rendus par les arbres mais aussi pour sanctionner financièrement en cas de dégradations occasionnées sur les arbres. **Adopté en décembre 2024 par Saint-Quentin-en-Yvelines**, il a progressivement été intégré dans les marchés de travaux et dans le règlement de voirie. Des pénalités ont été appliquées à plusieurs entreprises suite à des dégradations constatées. Un accompagnement des communes du territoire a été assuré par Saint-Quentin-en-Yvelines : cinq des 12 communes ont adopté le barème, à leur tour, durant l'année 2025.



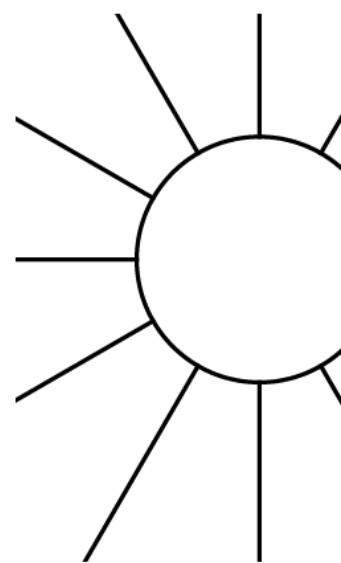
Poursuivre les opérations de désimperméabilisation

- ❖ Faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un « territoire éponge » constitue un enjeu fort d'adaptation au changement climatique. Désimperméabiliser les sols urbains participe à la réduction des risques d'inondations et des îlots de chaleurs urbains. Cela contribue aussi à renforcer l'accès des arbres aux eaux pluviales. En 2025, plusieurs projets de désimperméabilisation d'échelles variables ont été menés sur le territoire. Citons, par exemple, la réhabilitation du parc de la Plaine de Neauphle à Trappes ayant permis la désimperméabilisation de 4 365 m², le réaménagement du boulevard Vauban à Montigny-le-Bretonneux avec la création de fosses d'arbres continues, soit 372 m² de sols urbains désimperméabilisés, la suppression de 708 m² d'allée en dalles le long de l'avenue Henri Prou aux Clayes-sous-Bois, ou encore le réaménagement du boulevard Miserey à Maurepas avec près de 5 000 m² de surfaces désimperméabilisées. **Au total, près de 11 000 m² d'espaces publics ont été désimperméabilisés en 2025.**



Déployer des « arbres et jardins de pluie »

- ❖ Cette action s'inscrit dans la continuité de la précédente et constitue une solution fondée sur la nature. Pas de végétal sans sol, pas de végétal sans eau, pas de rafraîchissement sans le tryptique eau-sol-arbre tant nécessaire aux villes pour faire face aux phénomènes extrêmes (canicules, inondations, sécheresses) accrus par le changement climatique.
- ❖ Dans ce contexte, plusieurs initiatives ont été achevées en 2025 sur le territoire. C'est le cas du pôle gare de la Verrière, où un ensemble composé d'un jardin de pluie, de noues et de bassins de rétention connectés entre eux a été réalisé sur une surface totale de 735 m². Ces ouvrages ont été conçus de manière à déconnecter les eaux pluviales du réseau (y compris les volumes importants issus des fortes pluies de 2025). Une autre noue végétalisée de 50 m² a également été réalisée à proximité du nouveau commissariat de police d'Elancourt. A Maurepas, c'est le boulevard Miserey qui a été entièrement réaménagé avec notamment la création de noues arborées sur 2 000 m². Celles-ci offrent une capacité de stockage de 762 m³ d'eau et permettent une gestion des eaux pluviales à la source en infiltrant les pluies jusqu'à 28 mm voire davantage pour certains bassins. Dernière réalisation, celle de la ZAC de la Remise à Voisins-le-Bretonneux où 4 750 m² de noues ont été créées. Au total, cela représente 7 535 m² d'ouvrages supplémentaires dédiés à la gestion des eaux pluviales sur le territoire.



Valoriser les bio-déchets, les rémanents et les arbres abattus

- ❖ Plusieurs initiatives en faveur de la valorisation des déchets de coupe du patrimoine arboré ont été lancées en 2025. Un chêne mort du parc de la Couldre à Montigny-le-Bretonneux a été transformé en mobilier urbain (banc) et sculpture d'écureuil. Un andain de bois a été créé suite à l'abattage d'un arbre menaçant au parc Le village à Trappes afin de renforcer la trame de bois mort et offrir un refuge pour la biodiversité. Une dynamique de transformation des rémanents de coupe en broyat a été engagée pour les bio-composteurs de l'agglomération et devrait progressivement être étendue pour une utilisation en paillage des espaces végétalisés.



Axe 4 – Valoriser.

Valorisation du patrimoine arboré

Valoriser et évaluer l'action publique en matière de préservation du patrimoine arboré

- ❖ Saint-Quentin-en-Yvelines a profité d'événements organisés par des partenaires pour promouvoir le Plan canopée. C'est ainsi que la démarche a été présentée à l'occasion d'un séminaire du réseau TEDDIF, d'une conférence ESRI, de la rencontre annuelle du cercle des femmes de l'environnement à l'Académie du climat, etc. Le Plan canopée a également fait l'objet d'une campagne d'affichage sur le territoire au printemps 2025 afin de sensibiliser les habitants et usagers à l'importance de l'arbre en ville.



Axe 5 – Etudier.

Recherche et développement autour de l'arbre en ville et du changement climatique

Assurer une veille scientifique et technique

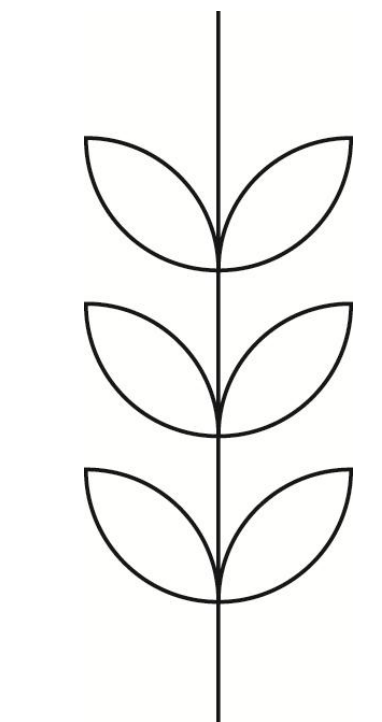
- ❖ Recueillir et diffuser les nouvelles connaissances issues des travaux de recherches scientifiques et techniques portant sur l'arbre en ville est indispensable pour assurer une montée en compétences des équipes et faire évoluer les pratiques de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes du territoire. Au cours de l'année 2025, de nombreuses et précieuses ressources émanant, par exemple, de Plante & Cité ont été très largement relayées et partagées.

Etudier la vulnérabilité du territoire et de son patrimoine arboré aux changements climatiques

- ❖ Un diagnostic de l'impact du changement climatique sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines à horizon 2050 a été lancé en 2025 dans le cadre du PCAET et de l'élaboration du PLUI-H de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette première étude de vulnérabilité, conduite par un bureau d'études, a bénéficié d'un accompagnement de l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Ile-de-France avec TACCT (Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires) ». Il constitue une étape préalable à l'élaboration d'une **stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique**.

Participer aux études scientifiques et techniques

- ❖ Saint-Quentin-en-Yvelines fait partie, avec Paris, la métropole du Grand Paris et Plaine commune des collectivités associées au projet InteGREEN. Il s'agit d'une initiative scientifique et pluridisciplinaire visant à évaluer les effets de la végétalisation dans les environnements urbains complexes. InteGREEN mobilise un large réseau de partenaires pour faire émerger des connaissances, outils et scénarios concrets en faveur de villes plus vertes, plus saines et plus justes. A Saint-Quentin-en-Yvelines, **le parc de la Plaine de Neauphle et le parc de la Sourderie constituent les deux sites d'études** identifiés sur le territoire pour mener les études sur l'équité sociale dans l'accès aux espaces végétalisés. Les premières enquêtes sociologiques seront lancées dès le printemps 2026.



PROGRAMME
DE RECHERCHE
VILLE DURABLE
inteGREEN



Axe 6 – Sensibiliser et mobiliser.

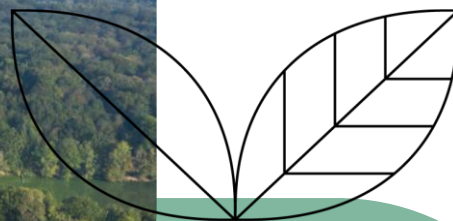
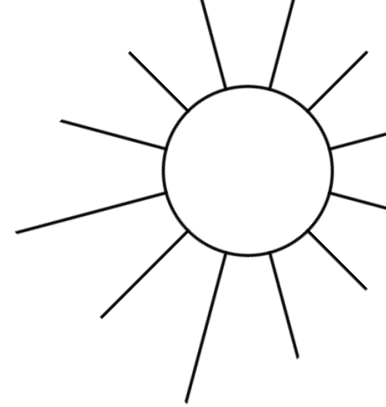
Sensibilisation et mobilisation des acteurs

Développer et animer un réseau de partenaires autour de l'arbre et de la nature en ville

- ❖ L'élaboration du Plan canopée a contribué à renforcer les liens entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes du territoire autour de l'arbre et de la nature en ville. Objectif : construire une culture commune de l'arbre. Partage de connaissances, temps d'échanges thématiques, développement d'outils ont ponctué l'année 2025. Une participation active aux événements organisés notamment par Plante & Cité a aussi contribué à consolider les compétences des agents des collectivités.

Rechercher et mobiliser des financements

- ❖ Saint-Quentin-en-Yvelines a répondu, en 2025, à l'appel à projets « Nature en ville » lancé par la Coopérative Carbone de Paris & Métropole du Grand Paris destiné à faire émerger des projets de végétalisation urbaine et de plantations de haies. Le projet de renaturation du bassin du Val Favry, situé à Coignières, a été retenu par la coopérative. Il vise notamment à renforcer les strates arborée et arbustive, à réaménager les berges, à créer des zones de quiétude pour la faune, à accentuer la gestion différenciée et à désimperméabiliser le parking d'accès au bassin pour faire de ce lieu un véritable espace de nature mêlant accueil du public et préservation de la biodiversité.



En 2026, de nouvelles actions seront engagées et celles déjà initiées en 2025 seront poursuivies.

Parmi les nouvelles actions programmées dès 2026, citons, par exemple, la réalisation d'un inventaire cartographique des arbres des parcs et jardins gérés par Saint-Quentin-en-Yvelines, le recensement des arbres remarquables du territoire, l'actualisation de la charte de l'arbre, l'élaboration d'un plan de plantation ambitieux, le déploiement d'une stratégie de communication et de promotion du Plan canopée, l'organisation d'événements autour de l'arbre en ville, etc.

Pour consulter l'intégralité du Plan canopée, rendez-vous sur : www.sqy.fr

Rédaction : Direction Environnement et Paysage - SQY

Création graphique : Direction de la communication – SQY (selon une charte graphique d'Hawaii communication)

Crédits photos : photothèque SQY – Christian Lauté ©

Parution : mars 2026